

# COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

-----

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du vendredi 6 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi six février à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14**

**Date de convocation :** 30 janvier 2026

**Présents :** M TRICOT Jean-Luc, Messieurs GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, LEBEAU Jérôme, MARUEJOULS Pascal, MARION Bertrand, FONCLAUD Dimitri , Mme SOULIER Laetitia.

**Absents :** MAILLOT Sylvia (pouvoir à Pascal MARUEJOULS), COUTURIER Nathalie (pouvoir Laetitia SOULIER), JORLAND Sandrine (pouvoir à Jean Luc TRICOT) BALAVOINE Claudia (pouvoir à Pascal LEQUIEN), STAMENKOVIC Dejan.

**Secrétaire de séance :** Madame Laetitia SOULIER

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2025, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

Monsieur le Maire propose de modifier les points « Dossier Coudour/Beaudry » et « centrale photovoltaïque » en sujet à délibérer.

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Stéphane MOTTET, adjoint aux finances, qui présente et détaille le compte financier unique de la commune puis conformément à l'article L2221-14 du Code Général des Collectivités territoriales, monsieur le Maire se retire. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, en dehors de la présence du Maire, le compte financier unique de l'exercice 2025, faisant apparaître les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement**
  - Dépenses : 611 009.35 €
  - Recettes : 715 850.50 €
  - **Résultat : + 104 840.70 €**
  
- **Section d'investissement**
  - Dépenses : 163 409.18 €
  - Recettes : 66 266.77 €
  - **Résultat - 97 142.41 €**

Soit un excédent de clôture de l'exercice au 31 décembre 2025 de **+ 7689.29 €**. Avec le report de l'année N-1 de **+ 114 913.52 €** l'excédent de clôture au cumulé est de **122 611.81 €**.

### **CONTRIBUTION SYDER**

La contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER) pour l'année 2026 nous a été notifiée et s'élève à 16 659.17 euros.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut être fiscalisée ou inscrite au budget de la Commune et versée directement au syndicat.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de budgétiser une partie de sa participation à savoir 6 659.17 euros et de fiscaliser 10 000 euros.

## **VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Maire et les Adjoints proposent de reprendre les mêmes montants qu'en 2025 en ce qui concerne le versement de subventions aux associations.

Ils proposent également d'adopter le même principe pour les demandes des écoles professionnelles, à savoir pour chaque élève de la commune 125 euros. Les écoles ont jusqu'au 8 mars 2026 pour demander une éventuelle subvention, à ce jour seule la MFR d'Anse en a fait la demande.

<b>Amicale des anciens combattants</b>	<b>65</b>
<b>Association gérontologique</b>	<b>72,7</b>
<b>Association retraités pétanque</b>	<b>130</b>
<b>Basket Chazay d'Azergues</b>	<b>50</b>
<b>Club loisirs et détente</b>	<b>130</b>
<b>Collège de Châtillon foyer</b>	<b>600</b>
<b>Docteur clown</b>	<b>50</b>
<b>MFR ANSE</b>	<b>125</b>
<b>Resto du cœur</b>	<b>205</b>
<b>Société Protectrice des Animaux</b>	<b>595</b>
<b>Société de chasse</b>	<b>130</b>
<b>Sou des Ecoles</b>	<b>1355</b>
<b>Sport Belmont 2000</b>	<b>200</b>
<b>ADMR</b>	<b>560</b>
<b>Ecole de musique Charnay/Chazay</b>	<b>100</b>
<b>Ecole de musique Châtillon/Chessy</b>	<b>300</b>
<b>UDMSP Union dép sapeurs-pompiers</b>	<b>105</b>
<b>Tennis Club des Varennes</b>	<b>130</b>
<b>Sou chatillon</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5002,7</b>
<b>CCAS Compte 657363-65748</b>	<b>4 500 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2026 l'ensemble des subventions soit un montant de 5002.70 euros à l'article 65748 ainsi qu'une subvention au CCAS d'un montant de 4500 euros inscrit au compte 657363.

## **OUVERTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BUDGET 2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que compte tenu des règles comptables, le paiement des dépenses de la section d'investissement, sur l'exercice 2026, avant l'adoption du budget primitif est subordonné à une décision du conseil municipal. Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement des chapitres 21 et 23 à concurrence de 25 % du montant des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

BP 2025 Chapitre 21 : 81 552.59 €

Soit 25% : 20 388.14 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2026, à concurrence de 25 % du montant des prévisions budgétaires du chapitre 21 du BP 2025, pendant la période précédant l'adoption du BP 2026.

## **MISSIONS DE LA CCBPD POUR L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS : CONVENTION DE COOPERATION**

Cette convention vise à confier à la CCBPD des missions d'accompagnement des communes dans le cadre de la transition énergétique (optimisation énergétique, réduction des consommations d'énergie des bâtiments communaux, développement des énergies renouvelables, conditions administratives et financières).

Une mission de conseil sera menée par l'économiste de flux, qui jouera un rôle intermédiaire auprès de l'ALTE69.

Un outil de suivi des consommations est mis en place, via la plateforme SAVEE ADVIZEO.

L'économiste de flux jouera ce même rôle auprès de la FNCCR et du Syder pour bénéficier de subvention du fonds chène.

Nous avons déjà fait appel à son service pour 2 bâtiments

Un forfait unique de 100€/an est facturé. Les éventuelles interventions supplémentaires seront facturées à 150€/journée.

Le coût d'adhésion à la plateforme est de 60€/an

La convention est signée pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

### **DOSSIER OMBRIERES AUX VARENNES**

Monsieur le Maire précise qu'un rendez vous a été organisé le 9 janvier, afin de revoir certains points non encore validés du côté de la société SEE YOU SUN.

La société SEE YOU SUN nous a informés lors de ce rendez vous que l'équilibre financier du projet n'était pas acquis à cause du raccordement électrique et des travaux pour les évacuations des eaux pluviales. Par ailleurs, notre demande de prévoir des bacs aciers qui ne sont pas obligatoires représente un surcoût de l'ordre de 60 à 70 000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur la nécessité de prévoir ces bacs aciers, la société SEE YOU SUN nous confirmant qu'une étanchéité de 99% était assurée sans bac acier, rendant le projet avec l'auto consommation viable pour le prestataire.

Le conseil municipal suggère de tous les enlever et de prendre l'avis de l'association de tennis.

### **POSITIONNEMENT DES ARRÊTS DE BUS**

Calad'Etudes nous a adressé un plan de l'aménagement possible de l'arrêt de bus sur la rue Guillaume de Varey.

Il serait positionné entre l'entrée de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maison à droite en allant à l'école, ce qui impliquerait la suppression de 3 places de parking. Une demande au Sytral a été faite pour un projet d'un quai unique dans les 2 sens qui impliquerait une perte de 1 mn par trajet pour le bus. Nous attendons leur retour.

Une autre option consisterait à positionner l'arrêt vers le cimetière, donc beaucoup plus loin pour les utilisateurs (élèves mais aussi personnes âgées). Toutes les communes privilégient un arrêt en centre bourg.

### **DOSSIER COUDOUR/BEAUDRY**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit initialement d'un PC pour une maison chemin du lavoir.

Le dossier a été instruit par la CCBPD qui a demandé l'avis du SMAP. Une étude de sol a été réalisée par la société SOLUSOL à la demande du constructeur qui n'en a pas tenu compte dans le dossier et a validé la mise en place d'un puits perdu.

La CCBPD et le SMAP ont ensuite validé la mise en place du puits perdu, n'ayant pas le dossier d'étude de sol.

La mairie a fait de même.

Or, à présent, on se rend compte que cela n'est pas possible.

Après étude avec Samuel, il est proposé une option avec l'implantation d'une cuve de 4m<sup>3</sup> sur le petit espace vert en triangle appartenant à la commune, le surplus rejoignant le réseau d'eaux pluviales des Lavandières passant par le jardin d'une autre maison (qui a donné son accord).

Monsieur le Maire propose de donner ce morceau de terrain à l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte la vente du terrain à l'euro symbolique, les frais de notaire et autres frais éventuels étant à la charge de l'acquéreur.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Tableau budgétaire 2026**

Monsieur le Maire propose de continuer à travailler sur le budget 2026, à savoir les dépenses déjà connues à ce jour. Des devis sont en cours pour l'alimenter.

FONCTIONNEMENT	Montant
----------------	---------

INTERVENANT SPORT à compter de sept 2025 (5h/semaine)	3 000,00
diagnostic amiante école (prévention) DTA	1 100,00
location TPE Carte bleue (maxi 40€/mois) pour animation	480,00
ABONNEMENTS ECOLE	330,00
notaire (achat cave)	1 000,00
ANIMATION	4 000,00
TRANSPORT PISCINE	2 000,00
BUDGET FONCTIONNEMENT ECOLE	6 000,00
fleurissement	500,00
ECOLE ET MAIRIE MAINTENANCE INFO MR SCHNEE	1 300,00
coffre fort électronique mot de passe	200,00
Eiffage : maintenance caméras	3 475,20
trousses secours	200,00
équipement agents : chaussures cantine	350,00
ENTRETIEN VARENNES + ABRI	39 800,00
Brigade nature	1 255,00
arboretum	100,00
élagage arbres Varennes + 1 place mairie	
SYDER	6 659,18
SDMIS	13 063,00
nettoyage toit gouttière école charrin	660,00
dératisation 2x/an	700,00
subvention CCAS	4 500,00
budget secours	
	<b>90 672,38</b>

INVESTISSEMENT	Montant
végétalisation cour école	2 500,00
plantations arbre (entrée Belmont)	5 400,00
ACHAT CAVE (-3000 vente terrain)	8 412,00
remise aux normes installations électriques	1 000,00
cumulus mairie	1 013,00
remise aux normes horloge publique + alimentation	1 509,60
opération LED (100300 € sur 15 ans) - Reporté 2026-27 (6686,66€/an)	
SIEVA borne fontaine ancien cimetière	1 714,79
programme assainissement	50 000,00
tronçonneuse	432,00
poteaux incendie (4500 € le poteau) - si possible ????	5 000,00
tapis gym x6	900,00
ordinateurs pour école	3 598,80
remplacement extincteur x3	462,18
réfrigérateur mairie	200,00
aspirateur mairie	200,00
compresseur	180,00
panneau affichage extérieur	570,00
	<b>83 092,37</b>

## **CCBPD : Conseil communautaire**

Le rapport annuel sur l'égalité Homme/Femme fait état de 20 femmes sur 59 conseillers, et 72 femmes sur 130 agents à la CCPBD.

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est présenté, avec notamment le marathon de la bio diversité, la lutte contre le frelon asiatique, la mobilité, les composteurs, les crèches etc....

Le rapport d'orientation budgétaire (obligatoire pour les communes de +3500 habitants) a été présenté. Il en ressort notamment une baisse des dotations DGF de -5% (soit environ 74 000€ de perte).

Les hypothèses produites en fiscalité seraient d'augmenter les bases de 0.8%, mais de stabiliser les taux en 2026.

Le vote du BP 2026 est prévu le 18 février 2026.

Des aides aux TPE ont été accordées.

La société JPG restaurateur, a signé une convention d'occupation précaire pour s'installer au musée Fossilea.

La CCBPD va mettre à disposition des arceaux à vélos : 6 pour Belmont qui seront installés sur la place de la Mairie et aux Varennes.

Le bilan 2025 de la petite enfance fait état d'une baisse de la natalité sauf à Châtillon, Lozanne et Chazay.

5 places d'urgence en crèche sont disponibles pour palier l'absence d'une assistante maternelle.

## **Réservation date élections**

Les élections municipales ont lieu le 15 mars 2026. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se positionner sur les créneaux d'ouverture du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

**Prochain conseil d'adjoints le lundi 2 mars 2026 à 18h45**  
**Prochain Conseil Municipal le jeudi 5 mars 2026 à 19h00**